



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2024_106
TABLEAU DES EFFECTIFS**

L'an deux mil vingt-quatre, le 15 octobre, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 9 octobre 2024, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :43
Conseillers présents :27
Pouvoir(s) :7
Votants :34

Conseillers présents : LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, BRICHET Stéphane, THEPAUT Michel, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FOUIN Marion, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène, GOURMEL Jacques,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

FRANCOIS Marie-Jeanne a donné pouvoir à BASTARD Estelle,
MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire,
NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à SANTENAC Rachel,
CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine,
MASSE Stéphane a donné pouvoir à JOUANNEAU-FERRON Laëtitia,
RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie,
BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène,

Conseiller excusé n'ayant pas donné de pouvoir : Alain MARTIN

Conseillers absents : BERTIN Jérémy, CHATILLON Jean-Yves, LÉOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, DESPORTES Philippe,

Secrétaire de séance : BOUDET Marie-Christine

DELIBERATION N°DCM2024_106

Tableau des effectifs

Rapporteur : Christelle BURON

Afin de répondre aux besoins des services publics offerts par la commune des Hauts-d'Anjou, il convient de modifier un poste du service enfance.

Considérant le besoin **d'ajouter une filière et les grades mini-maxi au poste permanent** suivant :

Service	Grade minimum	Grade maximum	Possibilité pourvoir emploi par contractuel	Date de suppression / création	Annualisé	Temps de travail	Nombre de postes concernés
Enfance	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	OUI	Suppression 15 octobre 2024	OUI	35/35	1
	Adjoint technique / ATSEM principal 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe / ATSEM principal 1 ^{ère} classe	OUI	Création 15 octobre 2024	OUI	35/35	

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la fonction publique, notamment ses articles L313-1, L332-8 à L332-14 et L332-23;

Considérant l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 10 octobre 2024 ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget de la collectivité ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser le recrutement d'agents contractuels sur ce poste ;
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 18 octobre 2024

Maryline LÉZÉ
Maire des Hauts-d'Anjou



Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 18 octobre 2024

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 18 octobre 2024

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes - sis 6, rue de la Gloriette, 44000 Nantes - dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.